

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE**  
-----

Département  
DE L'AUDE

-----

N°C-29/2005

Séance ordinaire du vingt sept juin deux mille cinq

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Melle Yamina ABED, M. Paul ALDEBERT, Mme Yvette BARBANSON, MM. Thierry BARRIERE, Jacques BASCOU, Jean-Pierre BASTELICA, Mme Monique BAUDIN, M. François BELART, Melle Irène BENARD, Mme Annelise BOUSQUET, Mme Marie-Antoinette BOUSQUET, M. Denis CABOULET, Mme Elyette CABROL, M.M. Jean-Luc CALAS, Didier CODORNIU, Jean COSTADAU, Gérard CRIBAILLET, François DE CORNELISSEN, Mme Dominique DE HAAN-TREMOSA, M. Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, M. Michel ESCANDE, Mme Marie-France FABRE, M. Pierre FAIRBANK, Mme Renée FEUILLET, Mme Brigitte FIGUERAS, M.M. Yvon GARCIA, Bernard GEA, Michel GREZE, André GROBY, Mme Solange IZARD, M.M. Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Georges LAMILHAU, Robert LOIS, Roger LOPEZ, Ange MANDELLI, Mme Valérie MAUDHUIT, MM. Jean-Michel MENAGER, Marc MENETRIER, Louis MOLVEAU, Michel MOYNIER, Claude MULERO, Mme PAIRO Georgette, MM. Gérard PARRENIN, Dominique PETIQUEUX, Mme Pierrette PEYRAS, M. Gilbert PLA, Mme Mireille PUYRIGAUD, Mme Danielle RANGONI, M. Jean-Claude RASCOL, Mme Véronique RAYNAUD, M.M. Serge REIG, Gérard ROUANET, Albert SABATIER, Alain SABLAIROL, Emile SEGARRA, Richard SEVCIK, Angelin SICRE, Mme Madeleine SOUCASSE, M. Georges SUQUET, Mme Elisabeth THERON, Mme Véronique TOGNETTI, Mme Magali VERGNES, M.M. Alain VIALADE, Louis VIC, Michel YAGUE.

Excusés : M.M. Antoine IVARS, Raymond AGRAZ.

Secrétaire de séance : M. Thierry BARRIERE.

OBJET : AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE  
D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE BAGES

Monsieur le Rapporteur expose :

La C.A.N. a confié l'exploitation du service d'eau potable de BAGES à la société BRL Exploitation par traité d'affermage pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2006.

La C.A.N. vient de réaliser des travaux d'amélioration de la desserte en eau potable du Hameau de Prat de Cest comportant notamment :

- la création d'un réservoir de 250 m3
- et la réalisation d'un surpresseur

La mise en service de ces équipements engendre un surcoût d'exploitation pour la société BRL Exploitation de 4805,28 € HT par an.

Il est nécessaire de prendre un premier avenant au contrat d'affermage du service d'eau potable de Bages.

Le surcoût pour l'usager se monte à 0,081 € HT par m3.

Je vous propose :

- d'approuver les termes de cet avenant,
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers relatifs à cette affaire.

Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa réception  
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme.

Le Président,

Michel MOYNIER.

